



## **Une « Trame nocturne » pour l'ANPCEN**

Verte et bleue, la trame dite aussi TVB est une fille du Grenelle de l'environnement. Elle a pour ambition de mieux répondre à l'échelle des questions qui se posent pour la biodiversité dans son ensemble.

En effet, au rythme de disparition ou de perturbations que subit la biodiversité, les « cœurs de nature » que constituaient les espaces protégés, eux-mêmes faisant longtemps l'essentiel des premières politiques de la nature, ne suffisent plus pour préserver sa vie et son évolution. Le vivant a besoin de se déplacer pour se nourrir, migrer, s'adapter, se reproduire... Il a besoin d'espaces, il rencontre des obstacles souvent infranchissables de notre aménagement de l'espace : autoroutes, barrages, infrastructures diverses.

Ainsi la trame verte et bleue a pour ambition d'établir des connexions écologiques, essentiellement terrestres et aquatiques, et elle est devenue un projet porté par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Plusieurs décrets, des comités nationaux et régionaux... Des processus de concertation s'ouvrent pour pouvoir définir de nouveaux schémas et les éléments, territoires par territoires, qui composeront le réseau de continuités écologiques.

Ainsi les politiques de la nature veulent changer d'échelle, porter une attention soutenue à la biodiversité de proximité, celle que nous connaissons autour de nous. Ainsi les politiques de la nature sortent des espaces réservés et vont se confronter aux activités humaines. Autant dire que le débat pour définir les contours de ce maillage sera très difficile.

### **Et la lumière dans tout cela ?**

L'ANPCEN qui a à cœur, depuis longtemps, de s'atteler à tous les effets des nuisances lumineuses et d'insérer une meilleure gestion de la lumière dans les politiques publiques a contribué au débat en cours sur le décret et textes TVB, avec FNE, LPO, FPNF et Ligue Roc. Et le réseau ANPCEN a massivement répondu à la consultation publique organisée en décembre 2011 pour porter la recommandation d'une « trame nocturne », c'est-à-dire d'une meilleure gestion de la lumière dans les futures trames verte et bleue.

Nous avons donc demandé, auprès du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable d'abord que la biodiversité visée par ces dispositions soit à la fois diurne et nocturne. L'ANPCEN a rappelé que la biodiversité a besoin pour vivre de la nuit et d'une nuit de qualité. L'augmentation continue de la quantité de lumière artificielle la nuit a de nombreux impacts sur le vivant. La lumière peut constituer une infrastructure aussi infranchissable pour nombre d'espèces que les infrastructures terrestres et aquatiques. La lumière artificielle participe à la fragmentation.

D'autre part, l'ANPCEN a rappelé que les effets d'une lumière mal maîtrisée ne se mesurent pas seulement à la source : les nuisances produites, notamment urbaines, peuvent se propager en effet bien au-delà et impacter la biodiversité d'un territoire français essentiellement rural à plus de 90%<sup>1</sup>.

Le Museum national d'histoire naturelle indiquait lui même en 2008 : « ce phénomène (de pollution lumineuse) affecte de façon très sensible la biologie des animaux en modifiant le cycle naturel de la lumière et de l'obscurité. Elle affecte également les comportements migratoires, les activités de compétition interspécifiques, les relations proies-prédateurs et altère leurs physiologies »

Ainsi, l'ANPCEN a demandé que les enjeux liés aux habitats naturels et à la biodiversité, notamment ceux liés aux éclairages artificiels extérieurs et mises en lumières, soient mieux intégrés aux objectifs de la TVB, aux différentes parties des orientations nationales et aux Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE).

La définition du terme "obstacle" (ouvrages, infrastructures ou aménagements portant atteinte à leur fonctionnalité) est trop restrictive. L'ANPCEN a demandé que soit utilisé le terme "éléments de fragmentation", et demande que les lumières artificielles extérieures soient considérées comme tels.

L'ANPCEN demande que les SRCE prennent en compte les effets territorialement délocalisés des émissions de lumières extérieures, afin d'augmenter la solidarité écologique entre territoires et les effets à distance sur la biodiversité.

Ainsi en décembre, nous avons été au rendez-vous sur ce sujet dont nous suivrons les évolutions, pour vous tenir fidèlement informés.

### **Au rendez-vous**

En novembre, nous étions allés défendre notre vision au cœur d'une commission spécialisée de l'Afnor, car nous avons finalement obtenu en octobre le principe de la révision d'une norme dite « expérimentale » de mars 2011, élaborée majoritairement entre professionnels de l'éclairage. J'avais eu l'occasion d'attirer votre attention dans notre bulletin de juillet, sur notre démarche inhabituelle dans ce petit monde. Effectivement, elle a surpris. J'aurai l'occasion de revenir sur le sujet.

En décembre, nous nous sommes relayés pour aller porter au ministère nos recommandations ANPCEN dans les discussions sur les arrêtés à venir, destinés à donner corps au décret sur les nuisances lumineuses, évoqué dans l'édito du SOS n°46.

En décembre, de nouvelles communes ont signé la charte d'engagements de l'ANPCEN et nos correspondants locaux étaient actifs sur le terrain.

### **Trame étoilée**

En décembre, nous avons également dépouillé les inscriptions des communes au concours Villes et villages étoilés. 88 nouvelles communes entrent ainsi dans le réseau des villes et villages étoilés que vous découvrez dans ce numéro. Elles se reconnaissent désormais à leurs panneaux originaux aux entrées de communes.

Chacune d'elles et chacune de nos actions devient une petite pierre déposée sur notre chemin ; l'ANPCEN pousse tous les petits cailloux qui font sa « trame étoilée » en France.

Pourquoi tu éclaires, pourquoi tu éteins, dit le Petit prince à l'allumeur de réverbères ?

---

<sup>1</sup> source IFEN

Parce que c'est la « consigne » répond-il. L'ANPCEN, elle, s'attèle à faire changer la « consigne » pour que celle-ci devienne plus adaptée aux enjeux du XXIe siècle.

Alors, vous êtes attentif à la nature à côté de chez vous ? Inquiet de l'observation du ciel par les générations futures ? Vous recherchez la qualité de la nuit pour tous ? Vous n'arrivez plus à dormir ? Vous voulez voire évitées des dépenses locales inutiles ? Vous avez besoin qu'une association soit vigilante, que quelqu'un agisse pour vous auprès des décideurs publics ? Vous êtes un individu, une famille, une commune soucieuse de notre environnement nocturne. Rejoignez-nous... Adhérez ou faites un don à l'ANPCEN dès le début de cette année 2012 pour soutenir notre engagement bénévole quotidien. Beaucoup relaient désormais nos positions, nos documents, notre expertise mais l'ANPCEN reste la seule association nationale dont l'objet social est entièrement dédié aux enjeux pluriels de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturnes, depuis plus de 15 ans. Et nous avons beaucoup de projets pour rendre plus forte encore notre trame étoilée, en 2012...

**Anne-Marie Ducroux**